

Chères, chers membres,

C'est la vie ! :

L'item sur les précautions pour la physiothérapie respiratoire dans le cadre du Coronavirus a suscité des réactions contradictoires et des controverses. Désireux de nous épargner cela, nous avons modifié le contenu de la newsletter sur le site de physiovaud en enlevant le paragraphe concerné.

<https://vd.physioswiss.ch/fr/coronavirus/mails-de-physiovaud>

Accès aux compensations financières pour les indépendants :

Après plusieurs contacts avec différents services du DEIS, aucune garantie ne peut être donnée au niveau cantonal. Physioswiss intervient auprès du CF par une lettre urgente pour faire reconnaître notre situation et faire valoir nos droits.

Les dernières informations reçues nous incitent à vous recommander de remplir en tout cas une demande d'indemnisation.

<https://www.centrepatronal.ch/coronavirus> (descendre dans la page > indemnisation).

- Pensez à noter que la fermeture (il n'y a pas d'item de baisse de volume de travail) de votre cabinet est due aux mesures prônées par le CF ou au fait de devoir garder vos enfants si c'est le cas (solution plus durable si la fermeture des écoles ou autres structures devait se prolonger).
- Si vous menez en parallèle un emploi salarié et une activité indépendante, ne remplissez que les items pour indépendants. ! A l'heure actuelle nous ne savons pas si l'indemnisation est possible dans ce cas, même si rien dans les directives du CF ne l'empêche explicitement.

Cellule de gestion Coronavirus :

Nous vous avons sollicités pour participer aux pools de soutien des équipes hospitalières. Vous y avez bien répondu, merci.

La Cellule de gestion Coronavirus de la Direction Générale de la Santé demande aux physiothérapeutes leur participation pour intervenir dans la communauté. Selon Mme Hum, chargée de mission dans cette cellule, il s'agirait entre autres de suivis post-hospitaliers à domicile de patients en rétablissement de Coronavirus (physio resp « standard », remobilisation et reconditionnement surtout) via les CMS ou dans les EMS. En contrepoint à une inscription sur une liste, nous avons proposé d'utiliser le moteur de recherche de cabinets du site physiovaud. Cela a été accepté.

Physiovaud soutient cette demande et vous invite à répondre présents pour ces demandes. Nous maintenons les cabinets ouverts aussi pour répondre à ce besoin en santé publique. Il sera nécessaire de vérifier que vos données sont à jour et notamment l'adresse et la rubrique annonçant que vous faites des traitements à domicile.

Mesures de protection :

Pensez à jeter un coup d'œil de temps en temps sur le site de HPCI pour réactualiser vos connaissances sur les mesures de protection recommandées

<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>

L'obtention des masques requiert toujours la présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation comme quoi vous travaillez en tant qu'indépendant. Un screenshot de la recherche de votre cabinet sur physioswiss conviendrait aussi.

Les masques sont rationnés, observez les mesures d'utilisation à bon escient !

Critères d'urgence :

Nous avons reçu la réponse du Médecin cantonal concernant la notion d'urgence (en annexe). Ce n'est pas une réponse directe à notre proposition mais un courrier à l'ensemble des soignants. Nous ne sommes pas les seuls à qui cette notion pose question.

Vous trouverez surligné ce qui nous concerne plus précisément en termes d'urgence. Cela n'est pas très précis mais permet de se référer aux notions que nous vous avons transmises et qui restent d'actualité jusqu'à nouvel ordre.

Et toujours les infos sur notre site :

<https://vd.physioswiss.ch/fr/coronavirus>

et Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/physiovaud/>

Nous continuerons à œuvrer ensemble pour traverser cette période troublée.

A bientôt pour d'autres informations

Pour physiovaud,

Thierry Smets, président - qui remercie tout le comité pour son engagement sans faille